

Paris, le 9 septembre 2020

## Communiqué de mise à disposition des documents préparatoires A l'Assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire

La Société annonce avoir mis à disposition du public les documents préparatoires à l'Assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire du 30 septembre 2020, conformément aux dispositions de l'article R.225-73-1 du Code de commerce.

Les documents préparatoires à l'Assemblée générale peuvent être consultés sur le site internet de la Société à l'adresse <a href="http://www.fonciere-parisnord.com">http://www.fonciere-parisnord.com</a>, dans la rubrique "Informations réglementées", de la page "Finance et Informations réglementées".